

N°CC2006.1/08

OBJET : **Voirie Communautaire** - Programme de travaux de voirie - PR 3. Travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunication Boulevard Carnot à Alfortville. Autorisation de conclure et adoption de la convention n°C2005 09 2280 avec France Télécom.

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2003.5/061 du 25 juin 2003 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne a reconnu l'intérêt communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2004.2/029 du 17 mars 2004 adoptant le programme de voirie PR3,

VU le projet de convention n°C2005 09 2280 présenté par France Télécom,

CONSIDERANT la nécessité d'enfouir les réseaux aériens de télécommunication Boulevard Carnot à Alfortville dans le cadre des travaux de voirie du programme PR3.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **AUTORISE** la conclusion et **ADOpte** la convention n°C2005 09 2280 à passer avec France Télécom pour l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication boulevard Carnot à Alfortville.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de la dite convention.

FAIT A LIMEIL BREVANNES, LE HUIT MARS DEUX MIL SIX.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA